

Rapport d'activité 2022



fédération des centres
de loisirs et de rencontres



L'impact du réseau citoyen

47

associations membres

3'200

adhérent·e·s

380

membres de comités

heures de travail bénévole

42'000

● Le mot du comité	2
🎬 La revue de l'année	4
📅 Secrétariat permanent	7
💰 Rapports financiers	9
📌 Enjeux et perspectives	13
♥ Remerciements	15



Le mot du comité

Chères et chers membres,

Le 19 décembre 2022, le Conseil de Fondation de la FASE octroyait (enfin!) à la FCLR le budget pour ouvrir un quatrième poste de coordination. Cette excellente nouvelle est arrivée comme un cadeau au pied du sapin!

Ce n'était pas gagné, loin de là, tant cette année 2022 a été tendue, difficile, complexe.

Dans le rapport d'activité de l'an dernier, nous avons posé trois intentions pour 2022 : retrouver et renforcer la **proximité** avec nos membres, œuvrer à la **réorganisation** de la FCLR avec la refonte du projet institutionnel, et intensifier le **partenariat** autour des nouveaux défis sociaux et du projet de transfert de charges financières de l'État aux communes. Qu'en a-t-il été?

«Diplomatie» et «pragmatisme» sont sûrement les mots qui qualifient le plus justement l'année très politique que nous venons de

vivre. Confronté-es à des dossiers particulièrement prégnants et délicats, nous avons passé 2022 sur un fil et consacré beaucoup d'énergie pour maintenir les équilibres dans les rapports de force que ces dossiers ont générés entre la FCLR, ses membres et ses partenaires. Nous avons dû naviguer à vue entre les récifs. Entre affirmer les valeurs associatives de l'animation socioculturelle et travailler à la bonne marche de l'institution FASE en étant force de proposition, nourrir la confiance et ainsi ouvrir des espaces de négociation et de construction.

Dans le contexte du projet de transfert de charges, nous avons démontré notre volonté d'agir en partenaire et d'œuvrer pour une FASE forte. Quel était l'enjeu? Si la FASE n'est pas suffisamment solide et que le transfert de charges mène à sa dévitalisation, c'est aussi l'autonomie associative qui est en danger. Nous nous sommes donc employé-es à renforcer les liens avec les membres du Conseil de Fondation. Cette attitude nous a permis de mieux défendre nos positions. Nous avons travaillé ensemble, mais nous n'avons rien cédé de nos principes : nous avons tenu une position ferme contre le transfert de charges, sans dévier.



Il était aussi primordial d'informer le réseau au plus près des développements de ce dossier qui a suscité stress, insécurité et incertitude dans les centres. Il s'agissait d'aller en continu à la pêche aux informations, et de vous les transmettre régulièrement via les AG et des courriers.

La refonte de la Convention entre la FASe et la FCLR nous a aussi beaucoup mobilisé·es, d'autant que le Bureau de la FASe a demandé de rouvrir ce dossier dans le contexte déjà compliqué du projet de transfert de charges. Notre enjeu était dès lors de saisir cette opportunité pour consolider le rôle de la FCLR dans le dispositif de l'animation socioculturelle genevoise et pour solidifier les liens avec nos partenaires tout en réaffirmant les fondements de la Charte. Le premier projet de convention révisée amené par la FASe a provoqué de très vives tensions avec les membres. Un minutieux travail de dialogue, une rencontre avec le président et le secrétaire général de la FASe lors d'une AG extraordinaire de la FCLR et l'engagement sans faille de trois centres ont aidé à dénouer les nœuds et à entamer un deuxième tour de négociation. Celui-ci doit permettre d'élaborer un nouveau texte qui convienne à la fois à nos membres et au Conseil de Fondation. La suite s'écrira en 2023.

Ces dossiers ont rappelé le besoin de relancer plusieurs chantiers sur le fonctionnement fédératif retardés par la pandémie. A nos côtés, la commission fonctionnement a conçu des outils adoptés en décembre, à la dernière AG de l'année : le vote électronique plus ouvert et le vote par procuration qui facilite l'atteinte du quorum et renforce la représentativité et la légitimité des

décisions. De plus, les AG ont été restructurées pour favoriser l'échange d'information et les débats.

La manière dont les nouveaux quartiers sont bâtis ou densifiés soulève la question de l'implication des habitant·es. En 2022, la FCLR a participé à une formation de la FASe sur les quartiers en mutation et à « Lieux Infinis : Faire commun, faire quartier », un évènement organisé par la FASe, en partenariat avec la Maison de l'Architecture de Genève, l'Association Pavillon Sicli et le centre interdisciplinaire pour la transition des villes et territoires de la HES-SO Genève (CITÉ). Le comité a saisi ces occasions pour mettre en lumière le rôle et l'utilité de l'animation socioculturelle dans ces quartiers et profiler la FCLR comme une actrice clé de la participation citoyenne. Démarche d'autant plus importante que le secteur privé investit ce « marché » avec d'autres manières de faire et surtout un autre agenda.

Mentionnons encore l'intense travail d'accompagnement mené par le comité et l'équipe de coordination de deux nouveaux centres qui toquent à la porte de la FCLR et qui montrent la vivacité du modèle de l'animation par et pour les habitant·es !

Nous avons tissé ou retissé de nombreux liens. Merci à toutes et tous de votre forte mobilisation sur tous ces enjeux. Votre assiduité à nos AG « a permis de construire une vision éclairée de ce qui est à défendre collectivement »¹.

1. Courrier du comité aux membres du 21 décembre 2022



La revue de l'année

Promouvoir et renforcer le modèle associatif de l'animation socioculturelle genevoise

Au sein du réseau fédératif, les deux ans de pandémie ont décousu bien des coutures. En 2022, il était primordial pour la FCLR de retisser les liens avec ses membres et d'aplanir les tensions.

Le coup d'envoi a été donné le 17 mars lors de la première assemblée générale de l'année. En rupture avec les habitudes, le format et le contenu de cette AG ont été pensés pour répondre au besoin de rencontres, avec un « atelier compétences » (cf. encadré), et d'échanges, avec une conférence de Jérôme Grand, chercheur à la HETS venu éclairer les enjeux du projet de transfert de charges État-communes pour l'animation socioculturelle. Une AG réussie et appréciée.

Le travail de proximité s'est matérialisé toute l'année par une communication renforcée de la FCLR avec le réseau sur les grands dossiers. Il s'est aussi incarné dans la création du groupe de travail « Tournée associative ». But de la tournée : « aller à la rencontre de l'ensemble des comités de centres pour davantage

Proximité

nous fédérer et identifier les ressources que nous constituons ensemble ». Composé de membres du comité de la FCLR et de comités de centres, le GT s'est réuni plusieurs fois pour définir le cadre des rencontres avec les comités. À la suite d'un test dans deux centres en 2022, la tournée sera déployée en 2023.

La proximité est aussi un enjeu de développement urbain. Ainsi, dans les nouveaux quartiers et quartiers en développement, le

comité de la FCLR s'est engagé dans la défense du modèle associatif face à l'émergence d'autres formes de participation. La FCLR s'est aussi beaucoup investie pour soutenir la structuration de Colore ta Ville et Ô P'tit-Sac, deux nouvelles associations de centre dans des quartiers en développement respectivement à Versoix et au Petit-Saconnex. Ces deux associations souhaitent rejoindre la FCLR.

Valoriser les compétences des comités

Comment sont composés les comités ? Quelles compétences y œuvrent au quotidien pour faire vivre les associations de centres ?

C'est à ces questions que les participant-es de l'AG du 17 mars ont été invité-es à répondre dans le cadre d'un atelier. Quelque 25 personnes représentant 17 centres ont ainsi recensé et partagé un véritable florilège de qualités, savoirs et expertises allant de l'informatique à la gestion RH, de la communication à l'animation de réseaux, en passant par le théâtre, l'humour et la sociabilité. Cet exercice a fait ressortir la diversité des compositions et des fonctionnements des comités, en lien avec l'histoire et le contexte de chaque association, mais aussi des socles de valeurs communes à tout le monde.

La méthodologie imaginée pour cet atelier a pleinement rempli son rôle de catalyseur de réflexions et de partages.

Fluidifier le fonctionnement et les processus décisionnels de la « fédé »

Longtemps en sommeil, la commission fonctionnement a repris ses travaux en 2022 en s'appuyant sur ceux du groupe autonomie créé par l'AG de juin 2020. Celui-ci avait pour mission de rédiger un positionnement sur l'autonomie associative pour la FCLR, et d'aider ses délégué·es à relayer les positions des membres auprès des partenaires de la FASE.

Réorganisation

En soutien et aux côtés du comité, la commission fonctionnement s'est donc saisie de différentes problématiques en lien avec le fonctionnement de la FCLR qui avaient été mises en suspend pour cause de pandémie. Elle s'est ainsi penchée sur le mandat de la commission validation PI (projets institutionnels) qu'elle a proposé de renommer « commission PI-Statuts », et de la charger non seulement de suivre la mise à jour des PI des membres mais également de vérifier la conformité des statuts des associations membres avec ceux de la FCLR.

La commission fonctionnement s'est aussi employée à définir des modalités pour le vote par procuration (cf. encadré), et a proposé de remplacer les procès verbaux mémoriaux des AG et des commissions par des PV décisionnels. Plus simples et plus courts, ces PV seront produits et diffusés plus rapidement après les réunions.

Élaborées tout au long de l'année, ces propositions ont été soumises à l'AG du 15 décembre qui les a approuvées. Le travail de la commission n'est pas fini pour autant. Il se poursuivra entre autres avec la mise à jour du projet institutionnel et du règlement interne de la FCLR.

Le 30 mai 2022, la FCLR a aussi inauguré le vote électronique dans ses AG. Loin d'être un simple gadget, cet outil remplace le vote à mains levées et facilite le comptage des voix. De plus, les délégué·es de centres peuvent voter de manière anonyme.

Renforcer la dynamique fédérative : le vote par procuration

Approuvée sur le principe par l'AG du 8 novembre 2018, la mise en œuvre du vote par procuration soulevait néanmoins question. Certes, il est censé favoriser la participation aux AG. Mais il peut aussi mettre à mal la participation physique si trop de centres donnent procuration.

Comment trouver l'équilibre ? Après avoir analysé la situation, la commission fonctionnement a rédigé une proposition de règlement d'application qui prévoit notamment que ce vote soit limité aux AG extraordinaires et qu'un·e délégué·e se voie confier une seule procuration par AG.

Avant d'entrer en vigueur, le vote par procuration devra d'abord être inscrit dans les statuts de la FCLR. Ce sera chose faite en 2023. Puis il sera testé afin d'évaluer son application et d'affiner au besoin le règlement.





Cour des comptes, transfert de charges, convention FASE-FCLR : une année particulièrement dense

En 2021, la Cour des comptes publiait un rapport d'évaluation sur l'animation socioculturelle, les activités tout public et la cohésion sociale, dont les recommandations s'adressaient au Département de la Cohésion sociale, à la FASE et à la FCLR, avec un délai au 30 juin 2023 pour y répondre. En filigrane, l'important développement urbain avec la création de nouveaux quartiers et le défi d'une forte augmentation de population dans le canton. Le comité de la FCLR a décidé d'articuler ses contributions en trois axes :

Projet transfert de charges : rien n'est joué !

Dans l'autre dossier prégnant, le projet de transfert de charges, M. Apotheloz, Conseiller d'État, a mandaté M. Zuin pour étudier l'impact d'un changement légal, et ainsi éclairer la rédaction de la future loi.

La FCLR a été consultée plusieurs fois. Une première réunion visait à entendre la vision de la FCLR sur le projet de transfert. Puis, M. Zuin a sollicité le soutien de la « fédé » pour réunir un « groupe d'usagers engagés », soit 10 personnes représentatives de la diversité des centres pour exprimer l'impérieuse nécessité de garantir aux habitantes et habitants l'autonomie pour conduire un projet associatif.

Après cette étape, chaque partenaire a été invité début décembre à prendre position avant fin 2022 sur 48 propositions. Malgré l'entrain avec lequel la FCLR a participé à la concertation, tant la méthode de cette deuxième étape que ses délais incompatibles avec le rythme fédératif ont conduit le comité à renoncer à répondre, tout en rappelant dans un courrier adressé à M. Zuin la ferme opposition de la FCLR au projet de transfert de charges.

valoriser les actions menées par les membres, mettre en place de nouvelles initiatives et coopérer avec le Secrétariat général de la FASE autour d'initiatives conjointes.

C'est également en 2022 qu'a débuté le chantier d'actualisation de la Convention qui régit depuis 2014 les relations entre la FASE et la FCLR. L'enjeu : aboutir à un cadre qui réduise les tensions et clarifie les modalités du partenariat entre les membres de la FCLR et la FASE. Après les premières discussions entre le comité de la « fédé » et le bureau de la FASE, un pré-projet FASE a été

Partenariat

soumis à l'AG du 13 octobre. Très discuté, ce pré-projet a été jugé insatisfaisant par les membres, notamment sur la définition du partenariat, le respect de l'autonomie des associations, et la question de l'employeur et des prérogatives RH entre centres et FASE. Le contrat de mandat qui lie FASE et associations de centres a aussi été jugé incompatible avec les fondamentaux de l'ASC. L'AG du 15 décembre a finalement validé une contre-proposition de texte émanant de trois centres. Les négociations reprendront en 2023 avec la FASE.



En savoir plus sur les dossiers partenariaux

Hors les murs : quand l'animation socio-culturelle se délocalise (Lettre d'info de la FCLR, mars 2022) <https://colibris.link/tQS6s>



Projet de transfert de charges financières du canton aux communes : suites et développements (Lettre d'info de la FCLR, décembre 2022) <https://colibris.link/96fd1>



Secrétariat permanent

L'année 2022 du secrétariat permanent était placée sous le signe de la modernisation, tant de l'infrastructure que des processus de travail. L'enjeu : gagner en efficacité et en fluidité. Cela s'est traduit par un investissement important pour mieux prioriser et hiérarchiser l'ensemble des activités de la FCLR.

Un exigeant travail de coordination

Préparation des AG, comités, bureaux, commissions, groupes de travail, conseil de fondation... l'accompagnement des bénévoles du comité est l'un des cœurs de l'activité du secrétariat permanent. Le deuxième, c'est l'imposant travail de proximité auprès des comités et des équipes d'animation dans les centres pour soutenir et accompagner les processus associatifs.

Ces deux missions fédératives exigent des talents de coordination pour faire dialoguer des interlocuteurs multiples, ainsi que beaucoup de proactivité, de capacité d'anticipation et de transversalité pour coulisser entre les niveaux politiques et le terrain.

Une équipe recomposée et réorganisée

Arrivées fin 2021, Géraldine Eisack-Andres et Arnaud Vanni ont continué leur parcours d'intégration avec le soutien de l'équipe. Il et elle ont ainsi pu prendre leurs marques et trouver leur place dans le monde foisonnant de la FCLR.

L'appui de Pierre Bach, consultant en management organisationnel qui accompagne à la fois les trois coordinatrice et coordinateurs et les assistantes administratives depuis 2021, s'est également poursuivi.

L'équipe a ainsi pu mettre en place de meilleurs processus de gestion des questions logistiques, matérielles, bureautiques et administratives. Un travail sur l'organisation et le suivi des finances a aussi été lancé. Il continuera en 2023.

La gestion des ressources humaines a été formalisée. Durant l'année, la FCLR a adopté le logiciel Tipee pour gérer les plannings et les heures de travail. L'introduction de cet outil a induit un certain nombre de changements dans le quotidien de l'équipe que l'année 2023 permettra de consolider.

Au niveau administratif, les deux assistantes ont réalisé un grand travail pour décroiser leurs tâches et ainsi insuffler de la fluidité dans le suivi des dossiers. Cette fluidité a également guidé la refonte de l'arborescence du classement des archives papier et numériques de la FCLR.

Les efforts entrepris ces dernières années pour visibiliser l'ampleur de la mission de la FCLR sont récompensés avec l'obtention d'un quatrième poste à la coordination. Ce nouveau poste qui se matérialisera en 2023 ouvrira encore de nouvelles perspectives.



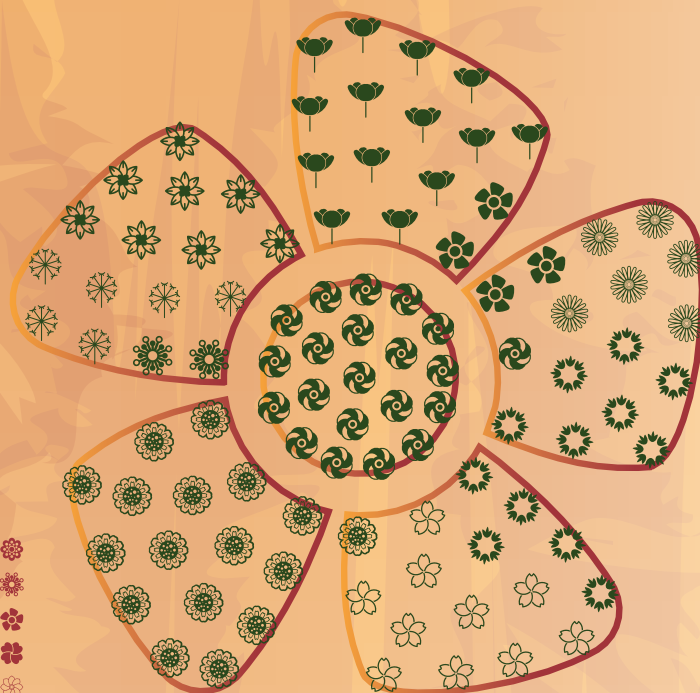
L'année de la « fédé »

en chiffres













Pourcentage de séances FCLR

Commission immobilière 1%	
Vérification aux comptes 1%	
Commission validation des Projets Institutionnels (PI) 1%	
Groupe de travail Outils en ligne 1%	
Arborescence - archivage 3%	
Commission bureautique (matériel, locaux) 3%	
Commission Fonctionnement 4%	
Groupe de travail tournée associative 4%	
Commission Finances 4,5%	
Assemblée générale 5,5%	
Commission Ressources humaines 5,5%	
Commission Communication 6,5%	
Groupe de soutien aux délégués à la paritaire 6,5%	
Séances secrétariat permanent - supervision avec M. Bach 6,5%	
Groupe de travail Regards croisés - coop. bénévoles professionnels 7,5%	
Commission Formation 8,5%	
Bureau FCLR 9,5%	
Comité FCLR 10,5%	
Accompagnement création Colore ta ville et O'Ptit Sac 11%	



Pourcentage de séances liées au partenariat FASE

	Colloque opérationnel coordination FASE/FCLR 2%
	Groupe de pilotage La Boîte (Chapelle-les-Sciez) 4%
	Commission fonds FACS 6%
	Commission formation longue durée 6%
	Commission Ado-été 8%
	Commission des finances FASE 10%
	Rencontres bureau FASE/comité FCLR 12%
	Conseil de fondation 14%
	Commission paritaire 17%
	Bureau FASE 21%



Rapports financiers

Rapport du Trésorier

L'exercice 2022 se termine avec un bénéfice de CHF 614.45.-, alors que nous avons projeté au budget un déficit de CHF 1'510.-. Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 122'882.16.-. Les fonds propres au 1er janvier 2023 se montent quant à eux à CHF 60'782.98 après absorption du bénéfice 2022.

Commentaires sur le Bilan

Cette année, l'équipe du secrétariat permanent a été fortement sollicitée par le projet de transfert de charges éventuel aux communes, le travail sur la Convention FASE/FCLR, le processus de consultation du Département de la cohésion sociale, ainsi que par les nombreuses assemblées générales. Elle a donc logiquement moins investi dans des projets « coûteux ».

Cela a permis à la Fédération de faire des provisions à caractère de réserves à hauteur de CHF 20'000.-, en vue de dépenses pour célébrer les 30 ans de la Charte cantonale.

Le poste « charges estimées à payer » comprend, entre autres, une provision à hauteur de CHF 4'400.- pour le processus de validation des projets institutionnels des centres (PI), la FCLR prenant seule en charge ces frais depuis 2021. Le montant des frais liés à la production du rapport d'activité 2022 s'élève à CHF 11'000.-.

En prévision de l'accueil d'une personne supplémentaire en charge de la coordination fédérative, une somme importante est prévue pour la réorganisation et l'équipement informatique du secrétariat (CHF 10'460.-) et pour divers autres frais. Une somme est également provisionnée pour un mandat en vue d'un éventuel déménagement du secrétariat.

Commentaires sur le compte d'exploitation

Honoraires et prestations

Le total de CHF 35'704.90 est composé essentiellement des montants suivants :

- Téléphones fixes et internet : CHF 3'098.10
- Travaux informatiques effectués par des tiers : CHF 6'285.25
- Frais de réalisation-impression : CHF 15'788.81
- Autres honoraires et prestations de service : CHF 5'769.75

Le poste « Machines de bureau et ordinateurs » pour un montant de CHF 7'560.89 comprend notamment l'acquisition du matériel de vote électronique et de petits matériels informatiques (dispositif Click & Share).

Les « Produits sur exercices antérieurs » correspondent à un remboursement de charges de chauffage de CHF 1'424.30 sur les années 2020 et 2021.

Pour terminer, je tiens à remercier notre assistante administrative en charge de la comptabilité, et l'ensemble de l'équipe et le groupe finances pour leur excellente collaboration.

Dominique Blanc
Trésorier FCLR



BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en CHF)

ACTIF	31.12.2022	Ecart/2021	31.12.2021
Caisses	65.85	-4.45	70.30
CCP compte courant	105'254.37	30'599.94	74'654.43
CCP compte Visa	839.77	839.77	-
DISPONIBLE	106'159.99	31'435.26	74'724.73
Débiteurs	5'515.40	-9'419.90	14'935.30
Dépôt de garantie	10'470.95	1.05	10'469.90
AVOIRS	15'986.35	-9'418.85	25'405.20
Charges payées d'avance	195.82	-344.23	540.05
Produits à recevoir	540.00	240.00	300.00
ACTIFS TRANSITOIRES	735.82	-104.23	840.05
Mobilier et infrastructures informat. (VN)	-	-	-
Machines & matériel (VN)	-	-	-
Matériel informatique (VN)	-	-	-
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-	-	-
TOTAL ACTIF	122'882.16	21'912.18	100'969.98
PASSIF	31.12.2022	Ecart/2021	31.12.2021
Créanciers divers ou C/C Etude Sociale	-	-	-
CREANCIERS	-	-	-
Provision p/charges futures	20'000.00	20'000.00	-
Fonds d'investissement mobilier	-	-	-
Fonds d'investissement Machines & Matériel	-	-	-
Fonds d'investissement matériel informatique	-	-	-
PROVISIONS	20'000.00	20'000.00	-
Charges à payer	5'839.18	-2'119.07	7'958.25
Charges estimées à payer	36'260.00	3'416.80	32'843.20
PASSIFS TRANSITOIRES	42'099.18	1'297.73	40'801.45
Capital	86'167.52	-	86'167.52
Report résultats exercice précédents	-25'998.99	-10'232.25	-15'766.74
FONDS PROPRES	60'168.53	-10'232.25	70'400.78
TOTAL PASSIF	122'267.71	11'065.48	111'202.23
EXCEDENT DE RECETTES	614.45	10'846.70	-10'232.25
TOTAL BILAN	122'882.16	21'912.18	100'969.98



COMPTE D'EXPLOITATION DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022 (en CHF)

CHARGES	31.12.2022	Ecart/2021	31.12.2021
Traitements pris en charge par FASe	593'433.15	-30'648.00	624'081.15
Frais de personnel à charge FCLR	5'919.90	3'821.95	2'097.95
CHARGES DE PERSONNEL	599'353.05	-26'826.05	626'179.10
Fournitures de bureau, documentation	4'122.55	-11'934.39	16'056.94
Mobilier, machines, véhicules	8'105.96	-1'630.84	9'736.80
Autres fournitures et marchandises	5'273.90	2'038.45	3'235.45
Services tiers pour entretien mobilier	320.75	320.75	-
Loyers, fermages et redevances	55'002.77	1'429.42	53'573.35
Dédommagements	7'678.04	-1'399.36	9'077.40
Honoraires et prestations de service	35'704.90	-12'947.70	48'652.60
Frais association/animation	20'008.00	6'486.69	13'521.31
BIENS SERVICES & MARCHANDISES	136'216.87	-17'636.98	153'853.85
Amortissements ordinaires	-	-	-
Escomptes, rabais remise sur débiteurs	-	-	-
Charges sur exercice antérieurs	360.10	360.10	-
AMORTISSEMENTS & DIVERS	360.10	360.10	-
TOTAL CHARGES	735'930.02	-44'102.93	780'032.95
RECETTES	31.12.2022	Ecart/2021	31.12.2021
Revenus de biens et divers	6.62	5.57	1.05
Prestations facturées	-	-	-
REVENUS DE BIENS ET DIVERS	6.62	5.57	1.05
Cotisations membres association	18'800.45	-156.30	18'956.75
Autres contributions	540.00	-18'416.75	18'956.75
TOTAL PRODUITS DES VENTES ET DIVERS	19'340.45	383.70	18'956.75
Subventions cantonales FASe	590'763.10	-30'079.45	620'842.55
Subventions cantonales FCLR	125'000.00	-5'000.00	130'000.00
SUBVENTIONS ACQUISES	715'763.10	-35'079.45	750'842.55
Dissolution fonds d'investissement	-	-	-
RESERVES	-	-	-
TOTAL RECETTES	735'110.17	-34'690.18	769'800.35
Recettes exceptionnelles	1'434.30	1'433.95	0.35
TOTAL CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS	1'434.30	1'433.95	0.35
EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES	-614.45	-10'846.70	10'232.25



Rapport des vérificateur.trice.s de comptes pour l'exercice 2022

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 30 mai 2022, les soussigné.e.s ont procédé, en date du 20 février 2023, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2022.

Les comptes, les pièces justificatives et les comptes PostFinance courant, PostFinance Visa, dépôt de garantie BCGE nous ont été présentés et commentés par Monsieur Dominique Blanc, trésorier, et Madame Corinne Meier-Leuzinger assistante administrative en charge de la comptabilité.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

Nous pouvons déclarer que la comptabilité est parfaitement tenue et nous vous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2022 qui se soldent au 31 décembre 2022 par un bénéfice de **CHF 614,45.**

Nous tenons à remercier Madame Corinne Meier-Leuzinger et Monsieur Dominique Blanc pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Vernier, le 20 février 2023

Les vérificateurs aux comptes



Agnès Gindre



Jean-François Chal



Enjeux et perspectives

Après ces mois de grande intensité, la fin de l'année 2022 a montré des signes d'apaisement et l'ouverture d'horizons plus dégagés pour la FCLR, ses membres et l'animation socioculturelle genevoise. C'est une bonne chose et c'est un élan qu'il nous faudra consolider. Ainsi, proximité, partenariat et réorganisation donneront encore le tempo de l'année 2023, tandis que nous resterons engagé-es sur trois grands dossiers politiques : le transfert de charges financières de l'État aux communes, la convention de partenariat FASe-FCLR et la réponse aux recommandations de la Cour des comptes.

Proximité

2023 est une année électorale. La période de campagne semble desserrer l'étau autour du projet de transfert de charges. Nous restons sur nos gardes, nous ne lâcherons rien et nous ferons tout pour l'empêcher en agissant à la fois au niveau stratégique et auprès du grand public. Développer la participation citoyenne dans la gestion des centres viendra soutenir cette lutte.

Dans ce sens, la mise en route de la tournée associative permettra de répondre aux menaces qui pèsent sur l'animation socioculturelle telle que la FCLR et ses membres la conçoivent, c'est à dire avec et pour les habitant-es, au plus près de leurs besoins et de leurs envies. La FCLR a véritablement le devoir de travailler cette question et de revitaliser la participation citoyenne dans les quartiers. Il s'agira de valoriser ce qui se fait sur le terrain et de renforcer nos liens, notamment avec les centres périphériques ou suburbains. Ces activités et engagements nourriront les retours que nous ferons aux recommandations de la Cour des comptes en juin 2023.

Et puis, nous nous réjouissons d'accueillir prochainement au sein de notre réseau fédératif deux nouvelles associations, Ô P'tit-Sac et Colore ta ville !

Partenariat

Ces dernières années, les dossiers majeurs touchant aux fondements de l'animation socioculturelle genevoise ont amené la FCLR à développer les contacts avec les actrices et acteurs politiques, élu-es aux exécutifs communaux comme au Grand Conseil. Ainsi en 2021, nous avons écrit aux député-es pour leur faire part de nos inquiétudes quant au projet de transfert de charges. Ce travail d'approche se poursuivra en 2023 : il s'agira de renforcer les liens avec elles et eux.

En 2023, nous allons finaliser avec la FASe le processus de refonte de la convention de partenariat FASe-FCLR. Nous prolongerons aussi le travail de réseau engagé en 2022, notamment avec les espaces et acteurs qui soutiennent la participation citoyenne comme le 3DD, les réseaux de l'économie sociale et solidaire et ceux de la Maison internationale des associations. Forte de ses 50 ans, la FCLR doit s'affirmer dans ces lieux comme un acteur incontournable de l'animation socioculturelle genevoise et prendre le leadership pour tracer la voie de son devenir. Nous avons non seulement les compétences et les qualités, mais aussi les leviers pour le faire à travers le bénévolat et les habitant-es. La future animation socioculturelle doit soutenir les talents, rallumer les flammes et renforcer le dialogue dans les quartiers. Alors soyons ambitieux et ambitieuses !

Dernier espace partenarial dans lequel siège le partenaire Personnel, la commission paritaire est l'organe qui veille à l'application de la Convention collective de travail et régule la question de l'employeur. Il est donc particulièrement crucial pour la FCLR

Enjeux et perspectives

d'y renforcer son implication et d'intensifier son accompagnement dans les nombreux travaux de réglage de la CCT. Le choix du nouveau ou de la nouvelle délégué-e de la FCLR qui y siègera est d'autant plus important.

Réorganisation

Les enjeux auxquels sont confrontés les centres pour déployer leurs activités sont nombreux et la tâche qui incombe au comité de la FCLR pour défendre les valeurs de l'animation socioculturelle genevoise est conséquente. De nouvelles forces seront donc les bienvenues à la fois pour renforcer ce travail de longue haleine, mais aussi pour mieux représenter toute la diversité des associations et de leurs territoires, en particulier les plus périphériques. Siéger au comité est certes une responsabilité, mais c'est aussi une aventure humaine enrichissante, encapacitante et valorisante !

Du côté des assemblées générales, cette année sera celle du déploiement des nouveaux outils adoptés fin 2022 pour fluidifier le dialogue et les débats. Cela passera par une modification des statuts de la FCLR et par une phase test des nouvelles modalités de votes (électronique, procuration) et du nouveau format des procès-verbaux.

Du côté du secrétariat permanent, le recrutement d'un-e quatrième coordinateur ou coordinatrice est déjà en cours. C'est réjouissant de savoir que nous pourrons compter sur ce nouveau visage pour approfondir les questions qui nous tiennent à cœur et pourquoi pas en défricher de nouvelles.

2023 s'annonce passionnante !

Elle le sera d'autant plus grâce à toute la richesse de vos actions avec et pour les habitant-es des quartiers !



♥ Remerciements

La fédération remercie chaleureusement les membres de comités de centres qui ont œuvré dans les commissions et groupes de travail de la FCLR.

La FCLR salue également l'engagement des membres sortant-es de comités des associations de centres et leur souhaite plein succès dans leurs projets à venir. Elle leur adresse, ainsi qu'à toutes et tous les bénévoles et professionnel-les, un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitantes et habitants avides d'une meilleure qualité de vie dans leur quartier.

La fédération remercie vivement les associations qui ont accueilli ses assemblées générales : la maison de quartier et jardin Robinson de Châtelaine-Balexert « Châbal », la maison de quartier de Plainpalais, la maison de quartier de Chausse-Coq, le centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex et la maison de

quartier de la Jonction, ainsi que la Maison internationale des associations. Elle remercie aussi les comités et les équipes des maisons de quartier qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations, de groupes de travail ou de séances d'information.

Le comité de la fédération remercie également :

M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat

M. Charles Beer, Président de la FASE

M. Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE

Les membres du Conseil de Fondation de la FASE

Les membres du Collège de direction de la FASE

Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).





Impressum

Conception et rédaction : Laure Bonnevie, Histoire de mots

Graphisme : Céline von Tobel, La Civette

Photos : centres et FCLR

Impression : Imprimerie du Moléson

L'équipe et les membres du comité de la FCLR ont à cœur d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, notamment pour leurs publications. Dans cette optique, nous avons choisi de faire imprimer ce rapport avec des encres à base d'eau, sur un papier entièrement recyclé.

Nous avons trouvé avec l'imprimerie du Moléson un interlocuteur animé de la même volonté, pleinement sensible à nos préoccupations, et que nous remercions pour son écoute attentive.





— La culture du lien associatif —



fédération des centres
de loisirs et de rencontres

Rue du Village 28 – 1214 Vernier
1^{er} étage – Tél. 022 344 89 90
secreteriat@fclr.ch – www.fclr.ch

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faîtière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre-elles, elle rassemble aujourd'hui 47 associations membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton, et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent. Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) auprès de qui elle représente ses membres.

